

Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et Mme Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 4 décembre 2001)

MOTION

Considérant:

- que la Poste est un service public qui ne peut être géré comme une entreprise privée;
- qu'elle doit prendre en compte, dans sa gestion, les aspects économiques et techniques, mais tout autant les aspects humains et sociaux liés à son rôle de service public;
- qu'elle doit donc être proche de la population, y compris des personnes qui se déplacent avec davantage de difficulté;
- qu'aidée par un institut privé la direction de la Poste reconnaît ne pas avoir pris en compte les «spécificités locales des offices de poste et de leur environnement», bien qu'elle prétende avoir réalisé une étude dite «scientifique»;
- qu'elle déclare vouloir repenser cette étude avec, notamment, les représentants des autorités locales et des associations d'habitants;
- que, toutefois, elle a d'ores et déjà annoncé la fermeture de trois bureaux postaux situés dans notre commune, qui remplissent une fonction sociale importante pour les habitants des quartiers concernés;
- que la fermeture de bureaux de quartier pour ouvrir des bureaux plus importants dans les supermarchés engendre des déplacements plus longs en transports publics ou en voiture et appauvrit la vie sociale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- consulter les associations et mouvements d'habitants concernés;
- doter la Ville d'un projet qui définisse de manière autonome les besoins de notre commune;
- se concerter avec les autres communes du canton et l'Etat pour établir un projet cantonal;
- soumettre ce projet au Conseil municipal, dans les plus brefs délais;
- engager au plus vite des négociations avec la direction de la Poste pour s'opposer au démantèlement auquel celle-ci se livre actuellement.